

Pour les entreprises,  
nous offrons une gamme étendue  
de solutions en protection sociale.

#### Santé

Complémentaire santé collective

#### Prévoyance

Incapacité et invalidité  
Décès  
Dépendance

#### Retraite supplémentaire

Plan d'Épargne Retraite obligatoire (PERO)

#### Épargne salariale

Plan Épargne Entreprise (PEE)  
Compte Épargne Temps (CET)  
Plan Epargne Retraite Collectif (PERECO)

#### Passifs sociaux

Indemnités fin de carrière  
Indemnités fin de carrière / Indemnités  
de licenciement

#### Engagement sociétal

Prévention et conseil social  
Accompagnement (Primavita, CAP60,  
Point 50)

Nos conseillers sont là pour  
échanger avec vous,  
vous écouter et vous  
accompagner dans vos choix

**ARPEGE PRÉVOYANCE** - Institution de  
prévoyance régie par le Code de la Sécurité  
sociale. Membre d'AG2R LA MONDIALE et du  
GIE AG2R - dont le siège social est situé au  
143, avenue Aristide Briand - 68200  
Mulhouse.



Port@bilité+

Accompagner  
les salariés en  
perte d'emploi



Nos services  
bien pensés,  
pensez-y!

**1 personne / 4**

ne connaît pas ses droits  
à la portabilité

**6 personnes / 10**

sont réorientées grâce à ce  
service vers un interlocuteur  
adapté à leurs besoins

**9 personnes / 10**

prévoient de maintenir ses  
habitudes de soins après un  
contact avec ce service

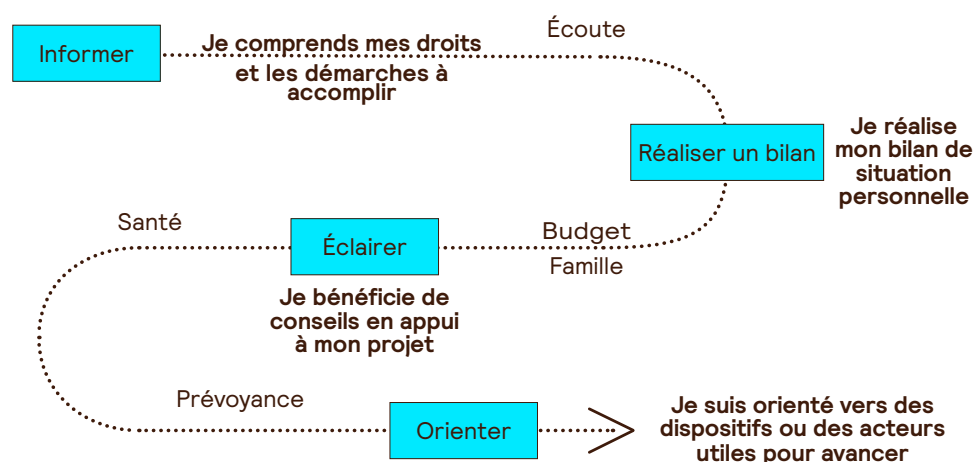


## Un service simple et accessible

Le service Port@bilité+ nous permet de contacter vos anciens salariés fragilisés par un licenciement pour les informer sur leurs droits à la portabilité santé et/ou prévoyance.

Avec le service Port@bilité+, AG2R ARPEGE leur envoie automatiquement un courrier leur proposant de bénéficier de cet accompagnement.

## Un accompagnement bien pensé



## Port@bilité+, un service pour qui ?

Tout salarié licencié (hors faute-lourde), assuré par un contrat collectif en santé et/ou prévoyance en gestion directe AG2R ARPEGE.

### Les points forts de notre service :

- L'identification automatique des salariés licenciés via la Déclaration Sociale Nominative (DSN)
- Une information complète par courrier à tous les bénéficiaires
- La demande d'accompagnement est réalisable par téléphone ou via internet
- Un accompagnement gratuit par des conseillers spécialisés (bilan téléphonique en 6 axes + orientation vers nos partenaires de l'action sociale et aides individuelles si nécessaire)



Par téléphone  
**09 69 37 03 41**  
(numéro non surtaxé)  
du lundi au vendredi,  
de 9h à 17h



Depuis le site dédié :  
[www.portabiliteplus-arpege.fr](http://www.portabiliteplus-arpege.fr)

### Un service récompensé

Lauréat Argus d'or 2021 Assurance de  
personne - Santé/ prévoyance collective

